



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Mention : mort en deportation

Question écrite n° 9624

Texte de la question

M. Marc-Philippe Daubresse appelle l'attention de M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre sur la lenteur avec laquelle paraissent au Journal officiel les arrêtés ministériels qui mentionnent le nom des personnes mortes en deportation. A ce jour, moins de 20 000 noms sur les 130 000 victimes ont été publiés. Cette lacune est durement ressentie par les familles de ces victimes et on peut craindre que ce vide laisse dans l'état civil soit exploité par les négationnistes de l'histoire. Il lui demande donc de bien vouloir faire en sorte que soient publiés rapidement les noms des victimes à qui n'a pas encore été reconnu le titre de « mort en deportation ».

Texte de la réponse

Il peut être précisé à l'honorable parlementaire qu'un nouvel arrêté portant apposition de la mention « mort en deportation » sur les actes de décès a été publié au Journal officiel du 4 janvier 1994. Deux autres arrêtés en cours de publication, permettront de compléter ces listes. En outre, le ministre a donné des instructions pour que la procédure soit accélérée.

Données clés

Auteur : [M. Daubresse Marc-Philippe](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9624

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1993, page 4683

Réponse publiée le : 24 janvier 1994, page 362